de son article n'était pas assez explicite à cet égard, elle serait disposée à modifier sa rédaction et à [illegible] dans la durée du service compte du jour de l'incorporation.

M. le Comte des Roys dit que le système introduirait le plus grand désordre dans l'administration de l'armée.

Le renvoi à la commission est mis aux voix et prononcé.

Plusieurs membres disent qu'il y avait une demande de scrutin.

M. le Président dit qu'en effet, il y avait une demande de scrutin.

M. Laisant déclare que la commission accepte le vote ; mais pendant l'incident celle vient de délibérer sur l'amendement de M. des Roys qui lui a été renvoyé et elle le repousse.

M. le Président constate que le renvoi à la commission a été valablement prononcé. Maintenant la commission demande une suspension de la séance pour examiner l'amendement et se mettre en mesure de formuler ses conclusions.

M. Keller n'oppose à ce que la séance soit suspendue pour être reprise aujourd'hui, et demande que la suite de la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure. L'examen de l'amendement comporte une sérieuse discussion en commission.

Le renvoi à une séance ultérieure est mis aux voix et, à la majorité de 286 voix, contre 224, sur 489 votants, n'est pas prononcé.

La séance est suspendue à 4 h. 20 pour 20 minutes.

REPRISE DE LA SEANCE

M. Laisant donne lecture des modifications apportées par la commission à son projet : Tout soldat servira 3 ans de service actif ; 2 ans de disponibilité ; 4 ans de réserve ; 5 ans de territoriale, et 6 ans de réserve territoriale.

L'article 38 de la loi de 1872 serait modifié en ce sens.

La durée du service comte du 1er novembre de l'année du tirage. A l'expiration du temps de service le soldat reste dans ses foyers au service du ministre de la guerre.

M. le Comte des Roys maintient son amendement.

M. Farre le combat comme impliquant le service de 3 ans contre lequel il s'est prononcé déjà.

M. le général Farre combat la proposition de la commission, d'accord avec tous les commandants de corps d'armée. La proposition causerait l'abaissement militaire du pays ; elle ferait perdre à l'armée 15,000 officiers.

L'amendement Des Roys est repoussé par 308 voix, contre 159.

Sur la proposition de M. Dreo la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 17 juin 1881.

Si les 263 députés qui ont obtenu hier de la Chambre qu'elle tînt séance aujourd'hui pour achever l'examen de la loi sur le service de trois ans, s'imaginent que le public est leur dupe, ils se trompent du tout au tout.

La loi Laisant, comme on est convenu de l'appeler, ne saurait aboutir cette année ; c'est ce que savaient parfaitement les 263 d'hier, qui n'ont insisté que pour n'en faire un mérite auprès de leurs électeurs. Mais eux-ci ne sont pas assez naïfs pour s'imaginer que la séance d'aujourd'hui ne doit pas se résumer dans une perte de temps de la Chambre. La proposition dont le député de Nantes a pris l'initiative ne devant pas passer avant le renouvellement, tombe dans le néant, à l'instar de tous les projets qui ne relèvent pas directement du gouvernement.

Du reste, la presse parisienne tout entière, à part deux ou trois de ses organes, est unanime pour condamner le service de trois ans qui ne saurait profiter qu'à nos ennemis, et dont la mise à exécution ne réaliserait aucun des avantages vantés par ses promoteurs. Le soldat astreint aujourd'hui au service de cinq ans n'en passe jamais, en réalité, plus de deux sous les drapeaux; avec la loi Laisant, il devrait faire tout d'une haleine ses trois ans; et de plus le volontariat d'un an serait supprimé sans compensation aucune pour le recrutement des sous-officiers. Mais à quoi bon insister ? Autant d'arguments pour ou contre, autant de vaines paroles, puisque la proposition Laisant, bonne ou mauvaise, ne peut-être convertie en loi par le Parlement actuel.

Il ne faudrait pas cependant que la Chambre, dont les instants sont comptés, renouvelât la représentation d'aujourd'hui au bénéfice de ses membres plus ou moins en quête de réclame électorale. Le pays ne lui demande que deux choses : le vote étudié du budget et, si c'est possible, une loi qui assurera le maintien de la paix publique à la veille des élections. Le temps qui sera dérobé au prompt accomplissement de ces devoirs, le suffrage universel est en droit de le considérer comme ne représentant qu'une vaine agitation ou une pure satisfaction donnée à des intérêts personnels.

La date des élections générales est devenue la principale préoccupation de tous les membres de la Chambre, dont l'intérêt, en cette occasion se trouve surexcité par les lettres de province, qui insistent généralement pour que le suffrage universel ne soit pas mis en mouvement avant la fin de septembre au plus tôt, à cause des vendanges. Cette époque semble même trop rapprochée pour nombre de départements dont la vendange n'est guère terminée qu'en octobre.

De là des sollicitations en sens divers, qui embarrassent d'autant plus le cabinet, que plusieurs de ses membres, vous devinez lesquels et dans quel intérêt, inclinent pour que les élections soient faites aussitôt après la prochaine session des assemblées départementales, c'est-à-dire à la fin d'août. Mais si les collègues de MM. Constans Cazot et Farre tiennent de leur côté, pour les derniers jours de septembre, le président de la république estime que les élections ne peuvent être faites constitutionnellement avant le 14 octobre, date à laquelle expirent les pouvoirs de la Chambre actuelle, parce qu'elles impliqueraient ainsi, s'il en était autrement, une sorte d'usurpation d'une législature sur une autre.

Avec ce système, qui n'est pas sans avoir de chance de prévaloir, le renouvellement de la Chambre aurait lieu, soit le 16, soit le 23 octobre, et la convocation du Parlement le 3 novembre. On dit que cette fois, dérogeant à ses habitudes, M. Jules Grévy adressera un message aux Chambres. Ce qui le fait supposer, c'est qu'interrogé il y a deux jours par un de ses amis pour savoir s'il ne dirait pas quelque chose à la Chambre avant sa séparation, il aurait répondu : « qu'il se réservait pour une prochaine occasion. »

M. Tolain, traité ce matin assez dédaigneusement de *vaillant irrégulier* par la *République française*, n'a vu que deux sénateurs, MM. Foucher de Careil et Sheurer-Kestner voter pour l'urgence de sa proposition de révision. Cependant il paraîtrait que le refus d'urgence ne serait qu'un moyen de forme employé par la haute Assemblée pour témoigner de sa première impression, puisque la commission parlementaire doit s'occuper, dès lundi, de l'examen de la proposition. Il a paru sans doute qu'il pouvait y avoir avantage pour le Sénat à faire justice, avant l'ouverture de la période électorale, des arguments contenus dans dans l'exposé des motifs de M. Tolain.

On a reçu aujourd'hui au Luxembourg des nouvelles plus rassurantes de l'état de santé de M. Dufaure. M. Jules Grévy et plusieurs des anciens collègues du dernier président du conseil du maréchal de Mac-Mahon en font prendre, en effet, [illegible] lui l'ordre de la Chancellerie et déterminé chez lui un grand affaiblissement et à quatre-vingt-quatre ans, la situation ne laisse pas que d'inquiéter ses [illegible].

Tout [illegible] qu'on parle au Palais-de-Justice. Allée pour succéder à l'académie française à M. Littré, il est question à l'instant de la candidature du savant illustre M. Pasteur. Cette candidature, qui n'a rien de politique, n'est pas du goût, paraît-il, du Palais-Bourbon, qui voudrait que le nouvel académicien fût avant tout un républicain. Mais un républicain lettré, où le trouver ? La chose n'est pas exempte de difficultés.

Depuis que le *Daily news* a annoncé que le nihiliste Hartmann avait été arrêté en Allemagne et livré à la Russie, c'est à qui parmi les feuilles intransigeantes s'inscrira en faux contre cette nouvelle. Elles sont sûres, s'écrient-elles, qu'Hartmann est toujours en liberté ; mais quand il s'agit de dire où il est, leurs renseignements deviennent contradictoires.

« Les dépêches que nous avons reçues hier, nous rassurent complètement, écrit le *Citoyen de Paris*, Hartman est en *lieu sûr* et les fonctionnaires russes ont eu une fausse joie. Nous croyons savoir qu'Hartmann est parti pour l'Amérique il y a une dizaine de jours, écrit à son tour la *Justice*. Hartmann n'a pas même quitté Londres dit à *son* tour l'*Intransigeant*. »

Après ces assertions, il est clair que personne parmi les amis d'Hartmann ne sait guère ce qu'il est devenu. Ce qui est certain, c'est que s'il se trouvait en Amérique, une dépêche de New-York nous en eut déjà informé; et que s'il était à Londres, le *Daily-News* eut été le premier à rectifier sa nouvelle.

Mais pourquoi garde-t-on le silence à Berlin et à Saint-Pétersbourg, alors qu'il est reconnu par nos journaux radicaux que la police allemande a arrêté et immédiatement livré à la police russes, un des chefs du parti nihiliste ?

Sans le préfet de la Seine, toutes les églises de Paris étaient menacées à la suite du refus du curé de Saint-Roch de laisser faire une quête municipale dans son église le jour de la première communion, de voir le maire ceint de son écharpe et suivi des membres du bureau de bienfaisance de l'arrondissement faire des quêtes à propos de toutes les cérémonies religieuses ayant un caractère privé, baptême, mariage, enterrement, première communion, confirmation, etc.

M. Hérold a fait observer que, du moment où le clergé résistait en excipant des termes de la loi, c'était au ministre des cultes, et, s'il y avait lieu, au Conseil d'État à statuer; et que, jusque-là, la question devait rester en suspens.

Or, le conseil municipal s'est rangé à cet avis, ce qui n'est pas sans mériter d'être porté à la connaissance de tous, en ce temps où quelques municipalités de province cherchent à se modeler sur celle de la capitale.

La bonne tenue du marché a pour cause la réduction du prix des reports à une moyenne acceptable, par suite des capitaux mis à la disposition des acheteurs mal engagés par la spéculation.

Cependant il ne faut pas croire que, pour cela, la situation de la place se soit améliorée. La crise est ajournée, voilà tout, car le danger subsiste toujours.

En attendant, nos rentes si abandonnées font un pas en avant. Le 3 0/0 perpétuel hausse de 22 centimes, à 86 42; l'Amortissable ancien de 30 centimes, à 88 40; l'Amortissable nouveau de 25 centimes, à 87 45. Le 4 0/0, qui hausse de 7 centimes à 119 50, son cours de clôture, fait après Bourse 119,50.

Le bruit répandu que l'émission de l'emprunt serait plus prochaine qu'on ne pense profite à l'italien, qui finit à 94 40. Le Turc clôture à 17 47, l'Egyptienne à 386 25 et la Banque ottomane à 688 12.

Bulletin Economique

Le traité de commerce franco-anglais

On nous télégraphie de Londres, 17 juin.

« On assure que les réunions des commissaires anglais et français, chargés de négocier le nouveau traité de commerce, auraient donné jusqu'ici peu de résultats Les commissaires français auraient fait peu de concessions, et celles-ci seraient même sans grande valeur.

Les commissaires anglais ont rencontré une forte opposition, toutes les fois qu'ils ont voulu obtenir une réduction des droits de douane sur les articles les plus importants de l'industrie anglaise exportés en France.

Le conseil supérieur du commerce a récemment formé dans son sein une commission qu'il a spécialement chargée d'étudier la question des textiles au point de vue des traités de commerce à conclure avec les pays voisins.

Cette commission vient de se réunir. Elle a entendu la lecture d'un rapport de M. Teisserenc de Bort, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, rapport remarquable et assez étendu, dont elle est appelée à discuter dès demain les conclusions ; cela fait, le travail de M. Teisserenc de Bort sera imprimé et distribué à tous les membres du conseil supérieur. Ceux-ci en prendront connaissance dans la huitaine, et tiendront une assemblée plénière mercredi prochain, 22 juin, afin d'émettre un avis définitif.

Nous croyons savoir que le conseil supérieur, après avoir exprimée son opinion motivée sur cette importante question des textiles, donnera à M. Le Blan la mission de se rendre à Londres, afin de fournir aux commissaires français qui négocient, dans cette ville, le nouveau traité de commerce avec les délégués anglais, tous les renseignements dont on dispose aujourd'hui relativement aux industries textiles.

On sait que M. Le Blan est un manufacturier de Lille.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

De mauvais bruits étaient répandus ce matin, à Roubaix. On prétendait que la municipalité, cédant aux tentatives d'intimidation exercées sur elle par les sociétés libres-penseuses, allait interdire les processions à la dernière heure. Rien, jusqu'ici, n'a justifié ces rumeurs. Les processions paraissent devoir se faire comme à l'ordinaire; seulement, les hommes y seront probablement plus nombreux encore que les années précédentes, à cause même des menaces affichées hier sur les murs de la ville.

Il faut s'attendre à des cris, à des chants de la part de quelques bandes révolutionnaires; nous n'avons pas besoin de recommander le calme à tous ceux qui assisteront aux processions : ils savent que la moindre imprudence serait exploitée contre eux et contre l'exercice public du culte catholique.

[illegible] la passion aveugle les libres-penseurs roubaisiens ne les avait pas brouillés avec le sens commun, nous leur dirions ceci : vos enterrements civils blessent, soyez-en sûrs, les consciences catholiques autrement que les processions peuvent froisser les opinions d'un certain nombre d'entre vous : a-t-on pourtant jamais vu, à Roubaix, les catholiques essayer de jeter le trouble dans le cortège qui accompagne les malheureux morts en repoussant les sacrements de l'Eglise ? Pourquoi ne montreriez vous pas le même tact, la même condescendance, si vous voulez ?

Vous ne croyez pas ? Personne ne vous oblige à assister aux processions. Laissez-les passer, comme nous laissons passer vos manifestations matérialistes. Vous serait-il donc bien difficile d'être aussi tolérants que le sont les Turcs, qui permettent aux processions catholiques de parcourir, à la Fête Dieu, les rues de Constantinople ?

Voyez, nous ne sommes pas bien exigeants : quatre-vingt treize ans après la proclamation des principes de 1789, nous vous demandons la liberté comme en Turquie !

Et il n'est pas bien sûr que vous serez assez sages pour la nous laisser !

Faute de pouvoir défendre la conduite de la Municipalité dans les adjudications, le correspondant du *Progrès* s'escrime contre le *Journal de Roubaix*; il renonce à discuter notre publicité, mais il glisse une insinuation qui voudrait être perfide, à propos d'une souscription faite en 1867, à la suite d'un procès intenté au journal par le parquet de l'Empire. Il s'agissait d'une dépêche annonçant le départ de la flotte française pour Civita-Vecchia. On sait que ce départ, d'abord annoncé et préparé, fut contremandé, puis définitivement ordonné. Le *Journal de Roubaix*, qui combattait la politique indécise du ministère d'alors, était mal noté à la préfecture; il publia un télégramme de l'*Agence Havas* qui donnait comme officiel l'appareillage de la flotte, à l'heure même où cet appareillage, qui avait été commencé, était suspendu sur l'intervention du prince Jérôme-Napoléon; le journal fut poursuivi pour délit de fausse nouvelle et, malgré sa bonne foi évidente et la source d'où émanait la dépêche, il fut condamné à une assez forte amende, deux mille francs, si nos souvenirs sont exacts.

On vit là un acte de persécution. Un certain nombre de nos concitoyens crurent devoir saisir cette occasion pour donner une marque de sympathie au journal et recueillirent pour lui des abonnements. Notre cher et vénéré ami, M. Pierre Motte, fut le promoteur de cette manifestation.

L'abonnement était alors de 25 fr. par an (le journal paraissait trois fois la semaine); on demanda surtout des abonnements de trois mois pour réunir, à titre de protestation, un plus grand nombre de signatures ; *la plupart de ces abonnements furent servis*; certains souscripteurs, et particulièrement ceux qui étaient déjà abonnés, demandèrent à contribuer au paiement de l'amende, comme le faisaient les partis politiques dans les procès de presse, sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet; en réalité, le journal supporta seul une forte partie de l'amende et des frais.

Le souvenir évoqué par le correspondant du *Progrès* n'a donc rien que de très honorable pour le *Journal de Roubaix* qui, quoi qu'en dise ce monsieur, est encore ce qu'il était alors : un organe indépendant, franchement catholique et très dévoué aux libertés nécessaires.

On n'avait pas vu sans surprise la signature de M. Augustin Morel, adjoint, au bas de l'affiche municipale annonçant la réouverture de l'Ecole de natation. Quelques personnes en avaient conclu que M. Morel avait retiré sa démission.

On nous dit que c'est tout à fait par erreur que le nom de M. Morel a été apposé sur l'affiche en question. Non-seulement M. Morel n'est plus adjoint, mais il s'est démis de ses fonctions de Conseiller municipal.

Les funérailles de M. Auguste Grimonprez, ex-commandant des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, ont eu lieu, ce matin, à dix heures, en l'église du Saint-Sépulcre, au milieu d'une affluence considérable.

Les honneurs militaires étaient rendus au légionnaire par une section de pompiers, commandée par M. Capelle, lieutenant.

MM. Pierre Catteau, conseiller-général; Auguste Morel, conseiller d'arrondissement ; Louis Watine, ancien adjoint et Amédée Prouvost, tous quatre chevaliers de la Légion d'Honneur, tenaient les coins du poêle.

Le corps d'officiers et beaucoup de pompiers du bataillon de Roubaix, une députation des pompiers de Lannoy, la *Grande Harmonie* ; M. le lieutenant de gendarmerie commandant l'arrondissement de Roubaix et un grand nombre de notabilités de la ville ont accompagné M. Grimonprez jusqu'à sa dernière demeure.

La *Grande-Harmonie* a exécuté plusieurs marches funèbres.

Voici l'itinéraire qui sera suivi dimanche, par la procession des trois paroisses réunies de Saint-Martin, Notre-Dame et du Saint-Sépulcre :

Sortie de l'église à 10 h. 1/2 Rues Saint-Georges, de l'Hospice, des Lignes, de la Fosse-aux-Chênes, du Collège et la Grande Rue.

Dans la paroisse Sainte-Elisabeth, l'itinéraire sera le suivant : rues des Fossés, Pierre-de-Roubaix, des Longues-Haies, Saint-Jean, de Lannoy.

Voici celui de la paroisse Saint-Joseph : rue de France, Jacquart, Archimède, de l'Alma, de Tourcoing, de la Guinguette, de la Barbe-d'Or, Jacquart, Vallon, des Anges.

La procession de la paroisse du Sacré-Cœur suivra les rue Pellart, de l'Ommelet, de la Vigne, Boulevard de Strasbourg, rue Pellart, Grande Rue, rue de l'Ommelet, et rue Pellart.

Dans cette paroisse, la procession sortira à 3 1/2.

Mgr Duquesnay vient d'adresser la lettre suivante au président de l'Œuvre des écoles récemment établie à Cambrai :

« Limoges, 11 juin 1881.

» Cher Monsieur,

» Je suis très-sensible à cette différence toute filiale qui vous porte à m'informer de votre séance d'inauguration de l'Œuvre des écoles catholiques de Cambrai et à solliciter ma bénédiction. C'est de tout mon cœur que je la donne. Par ses efforts, ses sacrifices et ses projets de loi, la Révolution nous indique plus que suffisamment que l'Œuvre des écoles est le premier besoin social et religieux du moment.

» A mon avis, cette Œuvre doit primer toutes les autres. Ce sera pour moi une grande consolation de pouvoir constater, dès mon arrivée à Cambrai, l'état prospère de l'Œuvre, et je regarde comme mon premier devoir de l'encourager et de la soutenir.

» A vous, cher Monsieur, à tous vos associés, à toutes vos écoles, mes meilleures bénédictions.

» + Alfred,

» Archevêque élu de Cambrai. »

La souscription pour l'élévation des monuments à la mémoire des cardinaux, Giraud et Régnier, atteint avec la onzième liste la somme de 39,139 fr. 90.

Nominations ecclésiastiques. — M. Wicart, vicaire à Wattrelos, est nommé curé d'Esquerchin, en remplacement de M. Cherlet, démissionnaire pour cause de santé.

M. Haan, vicaire à Tourcoing (St-Éloi), est transféré à Wattrelos.

M. Christory, vicaire à Saint-Étienne est transféré à Tourcoing (St-Éloi).

M. Louis Legrand, député, a été nommé secrétaire du 1er bureau de la Chambre, M. Dévaux a été nommé de la 29e commission des pétitions ; MM. Pierre Legrand et Cirier ont été nommés membres de la 29e commission d'intérêt local; M. Girard a été élu membre de la 28e commission des congés.

La lettre suivante vient d'être adressée à M. Victor Delsanny par le conseil d'administration de la *Musique municipale* de Douai :

Douai, le 16 juin 1881.

Monsieur,

Ce n'est pas au nom de la *Musique Municipale*, c'est au nom de la cité toute entière que nous devrions vous remercier de la part que vous avez prise aux funérailles de notre regretté L. Boulcourt. A plusieurs reprises, vous nous aviez donné la preuve de l'intérêt que vous nous portiez ; nous savions que notre Chef ne comptait à Roubaix que des amis, et que vous-même, Monsieur, l'aviez en particulière estime. Mais nous ne pouvions espérer l'éclatante marque de sympathie que vous avez tenu à lui donner une dernière fois.

Remerciez pour nous, Monsieur, les musiciens que vous avez le bonheur de diriger; dites-leur que la Musique de Douai est fière de l'honneur que vous avez bien voulu lui faire, et que nous tous, nous nous rappellerons toujours avec reconnaissance la date du 14 juin, où les artistes roubaisiens nous ont montré, une fois de plus, que chez eux le cœur est à la hauteur du talent.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Commission
de la *Musique Municipale*.
Le Secrétaire-Adjoint,
François.

La Commission de la chambre syndicale des ouvriers en bâtiments vient d'instituer un cours gratuit de géométrie auquel les sociétaires, leurs enfants ou leurs frères sont priés d'assister.

Ce cours commencera incessamment.

Les ouvriers désireux d'acquérir des connaissances qui ne pourront que leur être profitables dans l'exercice de leur profession, sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible au siège la société à la *Ville de Strasbourg*, rue Nain, n° 9.

Un cours préparatoire d'arithmétique a commencé cette semaine. Il aura lieu désormais le mardi et le vendredi à huit heures, au local.

Pour suivre les cours, il faut être âgé de 11 ans au moins.

On lis dans la *Gazette de Tourcoing* :

On rapporte que M. Rouzé, entrepreneur, aurait mis, par ministère d'huissier, l'Administration municipale en demeure de revenir sur la décision prise par elle, il y a quelques jours, ordonnant la suspension des travaux de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing.

Un bien triste accident est survenu hier, à Croix. Un jeune garçon, dont les parents, les époux Rawoir, demeurent rue des Jardins, s'amusait autour d'une machine à fabriquer le mortier. La malencontreuse idée vint au gamin de s'asseoir sur la manivelle. Au même moment, la machine se mit en marche ; l'enfant perdant l'équilibre, étendit le bras droit et sa main alla porter sur un engrenage qui la saisit et la broya.

La blessure est très grave. M. le docteur Arthur Godefroy, qui a soigné le jeune Rawoir, craint que l'amputation complète de la main ne soit indispensable.

Une enquête a été commencée.

On nous écrit de Wattrelos :

« C'est lundi prochain 20 courant que la société les *Amis Réunis* (du cercle de la *Concorde*) donnera un grand carrousel.

» Les prix suivants seront disputés :

» 1° 6 Couverts et louche, valeur (poids d'argent) : 210 fr.;

» 2° une magnifique garniture de cheminée, valeur : 160 fr.;

» 3° 4 couverts, valeur : (poids d'argent) 100 fr.;

» 4° une selle, 85 fr.;

» 5° une cave à liqueurs, 70 fr.;

» 6° un service à découper, valeur 30 fr.

» Magnifiques surprises.

» Cette fête étant organisée au bénéfice des pauvres, la commission, qui s'est imposé de grands sacrifices pour donner à cette réjouissance tout l'éclat possible, espère voir un grand nombre de spectateurs répondre à son appel, chacun voudra contribuer à cette fête de bienfaisance. »

L'ennemi juré de la police, Jules Dulaurier, de Roubaix, qui bat les agents de police parce qu'ils refusent de boire avec lui a comparu hier, devant le tribunal correctionnel de Lille. Il a été condamné à quatre mois de prison et 21 francs d'amende.

Au cours de la même audience, Auguste Vermeulen, s'est entendu condamner à 15 jours de la même peine pour outrages à des agents de la police publique.

On a conduit, ce matin, à la maison d'arrêt de Lille, une jeune fille, Léontine Auvray, arrêtée hier, à Roubaix, pour vagabondage.

Une montre en or appartenant à M. Victor Bayart, contre-maître dans une teinturerie de Roubaix, a été volée hier, par un quidam dont on n'a pu encore retrouver les traces.

Cette montre porte le n° 6859.

Au nombre de ses habitants, la cour Sion, rue de Mouveaux, compte un charbonnier dont la conscience, comme le visage, est loin d'avoir la blancheur de lys. L'homme noir a battu sa femme et si violemment que la police a dû intervenir et conduire le mari brutal au violon. Il en est sorti ce matin, mais pour prendre le chemin de la maison d'arrêt de Lille.

Un portrait de femme sur ivoire et une chevalière en or avec photographie ont été trouvés cette semaine, à l'École de Natation. Les réclamer à M. Bourgois, directeur de l'École.

Un accident s'est produit, hier, à 4 heures du soir, rue du Moulin, 46, à Tourcoing.

Le jeune Victor Lecomte, âgé de 4 ans 1/2, se trouvait assis sur le bord du trottoir, les jambes en dehors, en face de sa maison, lorsque le sieur Yvo, marchand de lait-battu, demeurant sentier de Bondues, vint à passer avec une voiture attelée d'un cheval. L'enfant ne put se relever assez vite et eut une jambe prise par la roue.

Il a été porté chez ses parents, où le docteur Dewyn, appelé, lui a donné des soins empressés. Le petit blessé n'a, heureusement, aucune fracture.

Un suicide a mis en émoi le quartier de la Gare à Lille.

Hier matin, vers 11 heures 3/4, un voyageur qui était descendu, à trois heures, à l'Hôtel de Paris, a été trouvé pendu à l'aide de son drap de lit qu'il avait coupé en bande, à la patère fixée contre la porte de la chambre n° 36 qu'il occupait.

Lorsque cette triste découverte fut faite par un garçon de l'Hôtel, tout secours était inutile : l'asphyxie du malheureux voyageur remontait à plusieurs heures.

Dans une lettre trouvée sur la table de nuit et adressée à un manufacturier de Tourcoing, chez lequel il était employé comme voyageur de commerce, le suicidé faisait connaître les motifs qui l'ont poussé à mettre fin à ses jours.

D'après l'enquête, ce malheureux est un nommé D... D..., âgé de 33 ans domicilié à Tourcoing et exerçant la profession de commis-voyageur.

Il a été reconnu hier soir par un membre de sa famille.

M. Henri, Delsalle cultivateur et conseiller municipal à Marcq-en-Barœul, a trouvé dans les champs, deux pièces de toiles à nappes de 50 mètres chacune environ, portant le n° 23941. On suppose que cette toile provient d'un vol ; elle a été déposée à la mairie.

C'est aux champs *Duquesnoy* situés au hameau du *Plouy* que cette trouvaille a été faite. Les pièces de toile étaient enfermées dans un sac de toile grise, contenant deux rouleaux de toile à nappes encore tout mouillés sortant prebablement d'une blanchisserie.

M. Delsalle a vu passer plusieurs individus dans la journée le long du sentier près de la *Forgette*, mais ils ne portaient pas de sac.

L'enquête n'a donné aucun résultat.

Une voiture attelée d'un cheval appartenant à M. Amédée Prouvost demeurant au château de l'*Epinette*, stationnait près du bureau de l'octroi, avenue de Roubaix, hier vers deux heures de l'après-midi, lorsque le cheval, (un poney très vigoureux), s'emporta, effrayé on ne sait trop par quoi, et partit ventre-à-terre.

Il avait à peine parcouru 200 mètres que la voiture donnant contre le trottoir se renversa; tous les harnais furent brisés et l'enragé petit cheval repartit de plus belle. Il traversa, toujours au galop, la place des Nonnes, les rues des Bons-Enfants et de la Blanche-Porte et put enfin être arrêté par un courageux citoyen, dont nous regrettons d'ignorer le nom, dans la rue de Dunkerque, sans avoir causé heureusement aucun accident.

En attendant que les séances du Conseil municipal soient publiques, comme celles du Sénat et de la Chambre, M. F. Roussel, conseiller municipal de Lille, a déposé à la séance du mardi 7 courant le vœu suivant :

Demandons

A ce qu'à l'avenir un bulletin de nos séances soit publié le lendemain de chaque réunion et affiché dans les différents quartiers de la ville de Lille ; et, en conséquence, il doit être attaché au Conseil municipal un sténographe ayant journellement un emploi dans les bureaux du secrétariat de la maison, et qu'en outre de ses appointements d'employé il lui serait alloué un supplément d'appointements pour sa mission de sténographe.

Société de Géographie de Lille. — Nous recevons la communication suivante relative aux prix que la Société à institués :

La Société de Géographie de Lille, conformément à l'article 3 de ses statuts, a décidé qu'un certain nombre de prix serait décernés, cette année, à la suite d'un concours auquel seront admis tous les jeunes gens se trouvant dans les conditions d'âge et de domimicile ci-après énumérées.

1° Jeunes gens âgés d'au moins quinze ans, et n'ayant pas atteint l'âge de 19 ans au 1er janvier 1881 ans et domiciliés dans l'arrondissement.

2° Jeunes filles âgées de moins de 16 ans au 1er janvier 1881, domiciliées dans l'arrondissement de Lille, et n'ayant pas encor obtenu leur brevet supérieur.

3° Jeunes garçons n'ayant pas atteint 15 ans au 1er janvier 1881 et domiciliés dans l'arrondissement de Lille.

Un prix de 300 fr., dit prix d'honneur, ogert par M. Paul Crépy, sera décerné à l'auteur du meilleur travail présenté par les jeunes gens du premier groupe. Dans le cas où le mérité de la première composition récompensée ne serait pas jugé suffisant, un deuxième pourra être décerné par le jury en prélevant une portion plus ou moins grande de la somme de 300 fr. consacrée au prix.

Un prix de 200 fr., offert par MM. les membres du comité de la Société, sera décerné à l'auteur du meilleur travail présenté par les jeunes filles. Dans le cas où une ou deux compositions auraient un mérité voisin de celui de la première composition récompensée, le prix du comité pourra être augmenté d'un deuxième et même d'un troisième prix.

Enfin plusieurs autres prix dont la valeur et la quantité dépendront du mérité des travaux présentés et du nombre des concurrents, seront offert par la Société aux jeunes gens du troisième groupe.

Le concours aura lieu séparément pour chaque groupe, le jeudi 21 juillet 1881, à huit heures du matin, dans plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville, que M. le Maire a voulu mettre à la disposition de la Société.

Ce concours consistera pour chaque groupe en un sujet de composition écrite comportante, outre un croquis géographique géographique, deux questions : l'une de géographie nationale, l'autre de géographie générale. Un jury spécial pris dans le sein du comité [illegible], a été constitué en vue d'assurer la régularité et la sincérité du concours.

Il pourra s'il le juge nécessaire, afin de mieux faire ressortir leurs droits aux récompenses, faire voir un mémoire général aux concurrents de chaque groupe ayant fourni les meilleurs travaux.

Les demandes d'admission au concours seront individuelles ou présentées collectivement par MM. les chefs d'institution et d'établissement d'instruction. — Elles seront adressées franco à M. Surrus, secrétaire général, 93, rue Nationale et seront accompagnées d'un certificat consistant l'âge et le demicile des concurrents. Elles seront reçues jusqu'au 30 juin inclus.

Dès que le résultat du Concours sera connu, il sera proclamé en assemblée générale de la Société et inséré dans les journaux.

Les prix consisteront en atlas et ouvrages de géographie : une médaille d'argent et un diplôme d'honneur seront aussi remis aux lauréats.

Les récompenses seront distribuées en séance solennelle de la Société au mois de janvier 1882.

Le banquet de la Société de Géographie de Lille aura lieu dimanche à six heures à l'hôtel de Flandre.

Nous trouvons, dans le *Mémorial de Lille*, les détails complémentaires suivants sur l'incendie dont nous avons parlé hier :

« A 4 heures et un quart du matin, les voisins du sieur Georges Doëns, fabricant de verre peint et de vitraux d'église, 32, rue de Bourgogne, étaient réveillés, par les cris : au feu ! qu'il poussait à une fenêtre du second étage de sa maison.

Déjà les trois étages qui composaient cette habitation étaient envahis par les flammes et la fumée.

Réveillé par la suffocation que lui causait la fumée dont sa chambre était remplie, M. Doëns courut à la fenêtre et se mit à appeler au secours. Déjà en ce moment, toute retraite par les escaliers lui était coupée.

Un voisin, M. Forgel, qui, le premier, avait répondu aux appels de la famille en péril, était au bas de la maison, sur le trottoir, mais ne possédait aucun moyen matériel d'arriver jusqu'aux étages en feu. Le danger pressait. D'autres voisins coururent avertir le poste des pompiers. Pendant ce temps, M. Doëns avait lié ses draps bout à bout et, saisissant sa petite fille, âgée de 6 ans, il descendit avec elle et la déposa en lieu sûr. Puis, muni d'une corde que M. Forgel était enfin parvenu à trouver, il remonta par le même chemin, attacha solidement sa femme et redescendit une seconde fois avec elle.

Il ne restait plus à sauver que la mère de Mme Doëns, Mme Vve Tartanson, née Langlois de Saint-Montant, une personne à peu près infirme et âgée de 79 ans dont la chambre était au 3e étage. Comment arriver jusqu'à elle ? l'escalier était en feu, les minutes étaient des siècles !

Enfin *deux* pompiers, deux ! c'est-à-dire tout le personnel du poste arrivèrent. Ils avaient une échelle à allonges. Aidés, par les assistants ils la dressèrent. Elle se brisa ! Et cependant la fumée sortait alors par toutes les fissures du 3e étage, bientôt les flammes y feront partout irruption et l'échelle des pompiers est brisée ! On court en chercher une autre, mais le pauvre Doëns, dont les pieds brûlent sur le plancher, n'y peut plus tenir. Il ne peut d'ailleurs arriver jusqu'à sa belle-mère. Il se laisse donc glisser le long des draps qui ont servi à sauver sa femme et sa fille.

Il touche terre quand enfin, l'échelle, une échelle assez longue, arrive. On se précipite au secours de la vieille dame. Quelques citoyens courageux, bravant le danger, pénètrent dans la chambre qui est devenue une fournaise; ils cherchent partout celle qui l'habitait et la trouvent enfin affaissée sur les premières marches de l'escalier. Elle avait voulu crier, mais la fumée et la chaleur l'avaient suffoquée.

Elle respirait pourtant encore et, quand après l'avoir déposée à terre, les sauveteurs l'eurent transportée chez Mlles Eyken, on appela le docteur Malapert, qui, malgré ses soins, ne put rappeler la vieille dame à la vie. L'asphyxie avait fait son œuvre.

On attribue la cause de ce sinistre soit à un vice de construction, soit à la chaleur excessive d'un four à cuire le verre, qui, bien qu'établi dans le sous-sol, a tellement chauffé les cheminées, que les boiseries contiguës se sont enflammées.

Le four avait du reste été chauffé jusqu'à deux heures du matin.

Le feu a pris naissance au rez-de-chaussée, sur le derrière. Toutes les marchandises, ainsi que le mobilier, ont été détruits. Seule la façade du bas est restée à peu près intacte, mais les plafonds menacent ruine.

La perte, assurée à l'*Union Générale du Nord*, s'élève à 20,000 francs environ.

Et maintenant, dirons-nous avec un de nos confrères, n'est-il pas clairement démontré que « si, au lieu de deux pompiers qu'on trouva au poste, on en eût rencontré dix seulement, on n'aurait peut-être pas ce nouveau malheur à déplorer ?

» Il n'est pas moins vrai non plus que si, au lieu d'être manœuvrés par des personnes inexpérimentées, mais dont on doit cependant louer la bonne volonté, les engins l'étaient par des hommes compétents, les sauvetages se feraient plus rapidement et mieux. Il y a bien aussi les toiles de secours; mais ici la toile devenait inutile, car il s'agissait d'une femmo âgée et à demi asphyxiée qui n'aurait pu se traîner jusqu'à une fenêtre. »

C'est le nommé Auguste Desreumaux, né à St-Yvan, (Belgique) et employé chez M. Leclercq, boulanger, au faubourg de Dunkerque, à Armentières, qui a été la victime du regrettable accident survenu dans la gare de Lille et dont nous avons parlé hier.

Il était parti le matin en compagnie d'un nommé Debruyne, son ami, pour une partie de plaisir à Lille.

Hier matin, les employés et les ouvriers d'une maison de commerce de la rue Henri-Kolb, à Lille, arrivant pour se mettre au travail, ont trouvé la maison abandonnée. Ils apprirent bientôt que le patron et le contre-maître avaient levé le pied la nuit, emportant une dizaine de mille francs. On a constaté qu'hier d'importantes expéditions de marchandises ont eu lieu, dans une seule direction. On présume que les fugitifs iront les prendre en gare, à moins qu'elles ne soient saisies à leur arrivé à destination.

Les employés sont allés conter l'avenir au commissaire de police du quartier.

Nos lecteurs se rappellent les nombreux vols de métaux qui ont été commis, il y a peu de temps, à Lille, au préjudice de plusieurs patrons ferblantiers.

Cette affaire s'est déroulée jeudi devant le tribunal correctionnel. Voici les condamnations qui ont été prononcées :

Henri Blanchart, un an de prison ; Louis Sarreutel, un an ; Florent Lerminiaux, six mois ; Adolphe Duburcq, quatre